



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉVOLUTION DE LA SÉCHERESSE DANS L'AUBE : RENFORCEMENT DES MESURES DE RESTRICTION

Troyes, le 29 juillet 2022

En dépit des orages et des pluies enregistrées fin juin, l'absence de précipitations durant le mois de juillet, accompagnée de fortes températures et d'un vent séchant, ont fait évoluer à la baisse les débits de base des cours d'eau du département.

**En conséquence, Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, renforce les mesures en vigueur, en plaçant en alerte renforcée le secteur « Vanne amont » et en alerte le secteur « Armance amont ».**

Les mesures de limitations provisoires des usages de l'eau correspondant au niveau d'alerte, et déjà en vigueur depuis le 13 juillet dernier sur le secteur de la « Seine amont », s'étendent désormais sur le secteur de la « Armance amont » avec notamment :

- l'interdiction d'arroser les pelouses, les massifs fleuris, les jardins, les potagers et les terrains de sport, entre 11 h et 18 h ;
- l'interdiction d'arrosage des espaces verts (sauf plantations de moins de 1 an) ;
- l'interdiction de remplissage des piscines privées (sauf chantier et remise à niveau) ;
- l'interdiction de lavage des véhicules à titre privé et à domicile ;
- l'interdiction de remplissage des plans d'eau (sauf pour les usages commerciaux) ;
- la limitation maximale des risques de perturbation des milieux aquatiques en cas de travaux en cours d'eau ;
- la mise en place d'une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration ;
- une réduction des quotas d'eau destinés à l'irrigation agricole.

Pour le secteur « Vanne amont », les restrictions en vigueur depuis le 23 juin dernier sont renforcées de la manière suivante :

- interdiction d'arroser les pelouses, les massifs fleuris, quelle que soit l'heure ;
- interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h.

L'ensemble des dispositions à mettre en œuvre sont accessibles sur le site internet des services de l'État dans l'Aube, à l'adresse internet :

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Ressource-en-eau/Secheresse>.

Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, invite l'ensemble des Auboisiens à faire preuve de la plus grande vigilance dans leur consommation en eau.

Les mesures concernent désormais chacun des secteurs géographiques qui figurent en couleur sur la carte ci-dessous.



## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr